

Prime Macron : moins de 500 millions d'euros ont été versés aux salariés

« Désormais fiscalisée, la “prime Macron” séduit nettement moins les entreprises », titre **Les Echos** alors qu'au premier trimestre, moins de 500 millions d'euros ont été versés aux salariés par le biais de la prime de partage de la valeur contre 1,2 milliard sur la même période en 2023 et 2,3 milliards au dernier trimestre 2023. En cause : le changement de règles, juge le quotidien, rappelant qu'en 2024, l'exonération des cotisations sociales est maintenue mais elle n'inclut plus, comme en 2022 et 2023, la CSG et de la CRDS. Autre évolution : alors que la prime était jusque-là exonérée d'impôt sur le revenu pour les salariés gagnant jusqu'à trois fois le SMIC, cet avantage n'est maintenu qu'à certaines conditions comme le fait d'affecter sa prime à un plan d'épargne ou travailler dans une entreprise de moins de 50 salariés tout en gagnant moins de trois fois le SMIC. « Il se peut qu'avec le retour de leur fiscalisation depuis le début de l'année, les entreprises choisissent de faire un peu plus de hausse de salaires mais moins de primes », estimait Eric Heyer, économiste à l'OFCE. (Les Echos, p.12)